

Lutter contre le « choc des savoirs » c'est défendre l'Ecole publique !

La mobilisation contre le « choc des savoirs » se poursuit à tous les niveaux dans l'académie avec des actions diversifiées : grèves, manifestations, tractage en direction des parents, motions de CA, courrier intersyndical et lettres-pétition au recteur et aux IPR en soutien aux collègues de maths et de français, interventions dans les conseils et formations, etc. Si la question des **groupes de niveau** cristallise la colère des personnels en ce qu'elle incarne le **tri social** et le **renoncement aux objectifs de démocratisation et d'émancipation** de tous les élèves, elle n'est qu'un aspect de **l'offensive réactionnaire en cours contre l'Ecole publique et ses personnels**.

Car c'est bien un changement de paradigme qui est à l'œuvre dans le projet gouvernemental. Le **DNB couperet** qui ferme la porte du lycée général comme professionnel, le **recentrage sur les fondamentaux**, les **manuels labellisés**, etc., ont vocation à être mis en œuvre par des **personnels dessaisés de leur métier et de leur expertise professionnelle**. La volonté de recruter au niveau bac+2 avec un concours en L3 constitue une **déqualification professionnelle** inédite qui permet à la fois de balayer les revendications salariales et de disposer de personnels exécutants après s'être attaqué au statut, puisque telle est la volonté de S. Guérini. **Le 25 mai prochain, à l'appel de l'intersyndicale Education, sera l'occasion de réaffirmer dans les manifestations nos revendications : retrait du « choc des savoirs », pour un choc des salaires et des moyens pour l'Ecole publique !**

Parce que le SNES-FSU est un syndicat démocratique, ce bulletin est aussi consacré aux **élections internes qui se dérouleront du 13 mai au 4 juin** à l'échelle nationale et académique. Vous y trouverez le **rapport d'activité académique**, les **textes d'orientation** et les **listes à la CA académique et aux bureaux départementaux** sur lesquels vous aurez à vous prononcer. La force du SNES-FSU, ce sont les collectifs militants qui mènent le combat pour un projet de société émancipateur porté par l'Ecole publique et des personnels revalorisés. **Un vote massif des syndiqué-es est un signe essentiel de vitalité de la démocratie syndicale, c'est aussi le signe de l'intérêt porté à l'investissement des militant-es**. Alors votons et faisons voter !

Fabien Claveau, Marc Bellaigue, secrétaires académiques
Claire Chartrain-Lacombe, Philippe Leyrat, secrétaires adjoints



Syndicat National des Enseignements de Second degré
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 36 01 67 - s3cle@snes.edu
<https://clermont.snes.edu>



CLERMONT-FD CDIS

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Bulletin trimestriel n° 203
Mai 2024

Permanences du SNES-FSU Clermont
du mardi au jeudi de 14 h à 17 h
ou sur rendez-vous
à la Maison du Peuple à Clermont-Ferrand



5 VOTES À EFFECTUER

BULLETIN DE VOTE EN ANNEXE

S
O
M
M
A
I
R
E

Page 1 :	Édito
Page 2 :	Choc des savoirs
Page 3 :	Choc des savoirs Lycée : prépa-seconde et stages de juin
Page 4 :	Statut / Carrières / Mutations
Page 5 :	Contre les violences sexistes et sexuelles, l'homophobie et toutes les discriminations
Page 6 :	Droits / libertés / International Syndicalisation
Page 7 à 10:	Elections internes Rapport d'activité: appels à voter Rapport d'activité 2021-2024
Page 10 à 11:	Elections CA académique
Page 12 :	Elections bureau départemental Modalités de vote
Annexe:	Bulletin de vote

« Choc des savoirs : nous ne trierons pas nos élèves ! »

Non au Choc des savoirs, oui au choc des salaires et des moyens pour l'École publique

La mobilisation engagée depuis février pour le retrait des mesures « Choc des savoirs » et la préparation de la rentrée 2024 se poursuit dans toutes les académies : grève comme en Haute-Loire le 29 avril, manifestations comme dans le Puy-de-Dôme le 4 mai dernier, "collèges morts" avec les parents d'élèves, réunions publiques, heures d'information syndicale, tractage, banderoles, motions de CA, lettres-pétition de soutien aux collègues de français et de mathématiques, etc.

Si notre mobilisation a permis d'alerter l'opinion publique sur la question des groupes de niveaux, c'est bien l'ensemble des mesures qui font système (groupes de niveaux, DNB barrage, classe prépa-seconde, évaluations standardisées, etc.) et concernent tout le second degré.

A l'initiative du SNES et de la FSU, une large intersyndicale appelle à poursuivre la mobilisation avec en point d'orgue **une manifestation nationale en région et à Paris le samedi 25 mai** contre le « choc des savoirs, pour le choc des moyens et des salaires pour l'École publique ». **Nous ne trierons pas nos élèves !**

Plan d'action intersyndical FSU, CGT, SUD, UNSA, SGEN-CFDT



Un plan d'action dans la durée...pour gagner !
Nos organisations continuent d'exiger l'abandon de l'ensemble des mesures « Choc des savoirs » et affirment qu'elles ne trieront pas les élèves à la rentrée. Elles exigent aussi un investissement massif (moyens et salaires des personnels) pour l'École publique et la réussite de tous les élèves. Elles proposent un plan d'action pour tout le troisième trimestre afin de poursuivre et amplifier la mobilisation :

- soutien à toutes les initiatives et actions en cours
- organisation d'actions sous des formes diversifiées et soutien à toutes les mobilisations locales (par exemple, grèves, pétition, réunions publiques, rassemblements, actions diverses d'écoles et d'établissements...).
- poursuite de la campagne de signatures de la pétition intersyndicale sur le "choc des savoirs",
- poursuite de la campagne de signatures de la pétition intersyndicale pour demander la fin du caractère obligatoire des évaluations nationales standardisées et généralisées,
- organisation de réunions publiques avec les parents d'élèves,
- vote de motions en conseil des maîtres et en conseil d'école et vœux en CA contre le choc des savoirs,
- présentation en CA de propositions d'organisations pédagogiques qui permettent de ne pas trier les élèves,
- refus de constituer les groupes en conseils école-collège avec motion commune à lire dans cette instance,
- participation massive à la journée de mobilisation du 1er mai,
- organisation le samedi 25 mai d'une journée nationale d'action avec des manifestations en région et à Paris « contre le Choc des savoirs, pour le choc des moyens et des salaires pour l'École publique ».



Au collège et au lycée, bloquons le « Choc des savoirs »
Brider l'ambition et le parcours des élèves avec des personnels exécutants, sommés d'appliquer bonnes pratiques et prescriptions, empêchés de penser leur métier, moins experts et moins autonomes donc moins rémunérés : ne laissons pas faire !

- Suppression de postes**
- Pilotage par l'évaluation**
- Standardisation des pratiques**
- Déorganisation générale**
- Action social moyen à la rentrée**
- Création classes spécialisées**
- Formation initiale appauvrie**

Refusons et résistons !
Le SNES-FSU défend les personnels du second degré, leurs métiers et leurs missions pour émanciper tous les jeunes par les savoirs. Organisations partent la rigueur, dans chaque situation, dans chaque instance, avec les parents : retrouvez sur snes.edu les outils pour dire NON et défendre l'École publique !

Le SNES-FSU met à disposition un ensemble d'outils pour résister à tous les niveaux

Agir en conseil d'administration	Registre Santé et Sécurité au travail Remplir une fiche SST	Agir en conseil écoles-collège Agir en formation
<p>C'est le CA, et non le chef d'établissement, qui « fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements » (article R421-20 du Code de l'éducation). À ce titre, c'est en CA, par un vote des membres de celui-ci, qu'on détermine :</p> <ul style="list-style-type: none">• « l'organisation de l'établissement en classes et en groupes ainsi que les modalités de répartition des élèves ».• « l'emploi des dotations en heures d'enseignement » (article R421-2 du Code de l'éducation). <p>Ainsi, un CA peut décider, par un vote, de l'obligation de groupes hétérogènes ou de la continuité entre le groupe classe et les groupes de mathématiques et de français pour permettre à tous les élèves de progresser (s'appuyer sur l'article D332-5 du code de l'éducation). Ces principes s'imposent au chef d'établissement dans la répartition des élèves.</p>	<p>En plus des mobilisations, le SNES-FSU appelle les personnels à se saisir du registre santé et sécurité au travail pour signaler les effets délétères et les risques psycho-sociaux de l'application de la réforme « choc des savoirs ».</p> <ul style="list-style-type: none">• Il est possible d'introduire par : La mise en place de la réforme « choc des savoirs » a des effets particulièrement lourds sur ma santé mentale et mon bien-être au travail. En effet, ces réformes provoquent...• Il est possible de conclure par : Par cette saisine, je fais part de ma souffrance professionnelle et des risques psycho-sociaux que la mise en place d'une telle réforme a sur ma personne. <p>Ne pas hésiter à faire une photocopie de votre saisine et à la communiquer au SNES-FSU.</p>	<p>Les conseils écoles-collèges ne doivent pas servir de gare de triage des élèves de CM2 pour préparer les regroupements de niveau en mathématiques et en français en 6ème.</p> <ul style="list-style-type: none">• La résistance pédagogique collective peut s'organiser soit par le boycott de ce conseil que le SNES-FSU conteste depuis sa création et où il n'est pas obligatoire de se rendre, soit en suivant la fiche action (voir site).• Les formations sur les groupes de niveau en français et mathématiques commencent à être organisées : boycotter, rester mutique, poser les questions qui fâchent. Si la formation a lieu hors du temps de service, n'hésitez pas à écrire collectivement au recteur ou à la rectrice. <p>Voir modèles de déclarations, lettres-pétition, courrier sur notre site.</p>



Collège et lycée : de nouveaux programmes et un nouveau socle au service de la réforme « choc des savoirs »

Le « Choc des savoirs » est une réforme globale du système éducatif, qui se met en place méthodiquement, bloc par bloc : groupes de niveau, DNB couperet, classe de « prépa-2de », nouveau socle commun axé sur les « fondamentaux », les compétences psychosociales et la culture générale, nouveaux programmes, préconisation de méthodes pédagogiques, labellisation des manuels, « culture de l'intelligence artificielle », etc.

Une réforme qui fait système. Malgré l'éparpillement apparent des mesures, cet ensemble fait système, pour une réforme qui entend instaurer :

→ d'une part, un processus continu de sélection des élèves dès l'entrée en Sixième et jusqu'à leur sortie du système éducatif pré-bac, soit précoce au moment de leurs 16 ans, soit au moment de leur accès au Supérieur, en lien avec les réformes précédentes des lycées et de Parcoursup. Ce tri programmé des élèves, sur la base

de leur réussite, et donc pour une large part, selon leur milieu social, est opéré par étapes lors de leur parcours dans le Second degré, avec un moment-clé à l'occasion du DNB, transformé en examen couperet d'entrée dans tous les types de lycées ;

→ d'autre part une modification en profondeur de la professionnalité des personnels, enseignant-es, CPE, Psy-EN, qui programme leur désaisissement des aspects de conception de leur métier, pour les transformer en exécutant-es soumis à des formes de standardisation des pratiques, à une évaluation permanente et « objectivée », ouvrant la voie à un renforcement des logiques managériales, dans une perspective d'en faire aussi des agent-es sans états d'âme du tri des élèves décrit ci-dessus.

(Extrait de l'article du secteur « contenus » du 21 avril à lire en ligne, rubrique « Nouvelle 6ème/Réforme du collège »)



Lycée : prépa-seconde et stages de juin en milieu professionnel

Classe préparatoire à la classe de 2nde : voie de relégation

Classes « pilotes » pour la rentrée 2024, les « prépa-seconde » visent les **élèves recalés au DNB**. Sous couvert de bienveillance, ce dispositif masque en fait la **volonté politique d'évincer des dizaines de milliers d'élèves** du système scolaire avec, à termes, des **suppressions de postes en lycée**.

Cette classe est censée accueillir **les élèves admis-es en 2nde GT ou professionnelle à l'issue de la Troisième, mais n'ayant pas obtenu le DNB** (série générale ou professionnelle). S'ajouteront en cours d'année à ces profils des apprenti-es n'ayant pas trouvé de contrat voire des élèves décrocheurs réintégrant le système scolaire. Après l'année transitoire basée sur le volontariat des familles en 2024-2025, c'est donc à un public divers mais ayant comme point commun la difficulté scolaire non-résolue que ce dispositif d'éviction s'adressera. Il est à noter que la phase transitoire entraînera **une charge de travail accrue pour les équipes pédagogiques de 3ème** qui devront lister les élèves susceptibles de relever de la « prépa-2de ».

Pas de programmes nationaux, peu d'enseignements et peu de moyens !

Les contenus de formation seront définis localement, sans même l'objectif de décrocher le DNB. Il sera bien difficile d'envisager de la remédiation avec un dispositif qui accueillera les profils très diversifiés des élèves ayant échoué au brevet. Dans tous les cas, les **volumes horaires** (20h d'enseignements disciplinaires hebdomadaires) ne peuvent pas permettre de surmonter des lacunes parfois profondes. La « prépa-2de » est donc bien une **voie de relégation** dont l'objectif réel est de pousser à une réorientation vers l'apprentissage.

Les moyens attribués pour la phase transitoire ne permettent de couvrir que **2,5% des effectifs potentiels** et cela sans prendre en compte la baisse des résultats au DNB souhaitée et annoncée par G. Attal. Pour la « phase de préfiguration », **une classe seulement par département a été financée**. Elle ne s'adresse cette année qu'à des volontaires alors qu'elle sera quasiment la seule possibilité de rester au lycée pour les recalés au DNB à partir de 2025.

■ Murielle Veisz, Saphia Boumendjel

Stages de juin en Seconde : ne rien se laisser imposer

La publication de la circulaire du 28 mars sur l'organisation des stages de Seconde en milieu professionnel en juin confirme les analyses critiques du SNES FSU. Outre le rappel que le **développement du SNU** est un moyen de contourner l'obligation, ce texte remet en avant le « milieu professionnel comme vecteur essentiel de la découverte des métiers » et **minimise ainsi les enseignements portant sur le monde professionnel** et en particulier sur les droits des salarié-es.

Si l'on met de côté les offres d'emploi déguisées, le nombre de propositions de « séquences d'observation » sur la plateforme « 1jeune1solution » est famélique. Dans de nombreux départements, il s'agit essentiellement **d'offres faites par les administrations et services publics**, en particulier par des établissements d'enseignement.

Faisant la part belle aux réseaux familiaux, ils se traduiront par une inégalité d'accès forte en fonction de l'origine géographique, sociale, ethnique, et du genre. Imposé dans la précipitation, ce stage d'observation en Seconde achève de désorganiser un lycée déjà profondément malmené par les réformes Blanquer.

Il n'appartient pas aux personnels enseignants de « donner pleinement son sens » pédagogique à une séquence d'observation obligatoire imposée en dépit de leurs objectifs d'apprentissage. Si cette dernière n'a d'intérêt ni pour l'orientation ni pour les apprentissages, elle permet surtout au gouvernement de communiquer sur la prétendue « reconquête du mois de juin ». **Occuper les élèves n'est ni un projet pédagogique, ni un projet éducatif.**

Le SNES-FSU appelle tous les personnels à refuser de participer à la mise en place des stages obligatoires de juin en Seconde, que ce soit pour leur préparation, leur suivi, ou leur prétendue « exploitation pédagogique ». Nous n'avons pas à nous « mobiliser » pour un dispositif non seulement inutile mais nuisible.

■ Patrick Lebrun



Statut : non au projet de loi Guérini !

Le ministre de la Fonction publique a réuni le 9 avril les organisations syndicales pour lancer une concertation autour d'un projet de loi censé réaffirmer des principes statutaires hérités du statut de 1946 mais qui contient en réalité des **logiques de dérégulation et d'affaiblissement de la conception du fonctionnaire-citoyen**. Il y est question de donner des **leviers managériaux supplémentaires aux hiérarchies locales**, pour agir sur le déroulement des carrières des agent-es au prétexte de mieux reconnaître ce qu'il qualifie de « mérite » de quelques un-es.

Ce projet gouvernemental intervient dans un contexte où la totalité des agent-es de la Fonction publique sont en situation de **dé-**

crochage salarial, conséquence de la politique de gel de la valeur du point d'indice et de récentes augmentations très en deçà de l'inflation. A cela s'ajoute par ailleurs, l'écrasement des déroulements de carrières, notamment en catégorie C et B. Au total, l'effacement des avancées de PPCR fait que la Fonction publique paie un très lourd tribut en termes d'attractivité.

A l'opposé d'une conception statutaire de la carotte et du bâton, sur fond de division des personnels et de provocations comme celle autour du « tabou » du licenciement des fonctionnaires, **le SNES et la FSU continuent d'exiger une revalorisation pour toutes et tous sans contrepartie qui passe notamment par une augmentation immédiate du point d'indice.**

■ Fabien Claveau, Marc Bellaigue

Classe exceptionnelle 2024 : le SNES-FSU s'adresse au recteur et aux IPR

Face aux évolutions des conditions d'accès à la classe exceptionnelle dès la campagne 2024, la section académique du SNES-FSU s'est adressée au recteur et à tous les IPR de l'académie devant émettre prochainement des avis sur les dossiers des collègues promouvables. Nous avons rappelé le contexte de **déclassement salarial** qui touche les corps enseignants et assimilés, de **gel du point d'indice** et de **forte inflation**. Alors qu'un-e certifié-e percevait en fin de classe normale en 1989 (avant la création de la hors classe) l'équivalent de 3 Smic, **un-e certifié-e en fin de hors classe aujourd'hui ne perçoit plus que l'équivalent de 2,4 Smic**. L'accès

à la classe exceptionnelle, et à son dernier échelon, est bien la **seule mesure de carrière susceptible de tendre vers la reconnaissance qu'accordait la société à nos métiers en 1989**. La fin du contingentement de ce grade doit permettre une perspective de fin de carrière pour toutes et tous. **C'est là une question de justice et de pleine reconnaissance de l'utilité sociale de nos métiers**. Ainsi, pour le SNES-FSU, les avis « très favorable » doivent se porter sur les collègues ayant atteint les derniers échelons de la hors classe et les plus proches de la retraite. **Les gains financiers seront immédiatement plus importants pour elles et eux que pour des collègues d'échelons moins avancés, quand les effets sur leur pension seront aussi évidemment bénéfiques.**

■ Fabien Claveau, Marc Bellaigue

Mutations intra 2024 : vérification des vœux et barèmes retenus du 14 au 28 mai 2024

La période de vérification des vœux et barèmes retenus est prévue du 14 mai 12h au 28 mai 12h. Chaque vœu a un barème spécifique, vérifier avec attention toute la liste est donc essentiel (rapprochement de conjoint, séparation, bonification médicale, vœu préférentiel, etc.). **Il est possible sur cette période de contester le barème affiché par le rectorat** et de fournir, le cas échéant, des pièces justificatives complémentaires.

Après avoir renseigné de très nombreux demandeurs lors de la période de saisie des vœux, **le SNES-FSU ne laissera personne seul pendant cette nouvelle phase du mouvement**. Ainsi, toutes celles et tous ceux qui auront fait parvenir une fiche de suivi ou leur demande de confirmation de demande seront contacté-es pour s'assurer que les bonifications attendues apparaissent bien.

De même, les militant-es pourront renseigner les collègues sur les éventuelles démarches de contestation.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos documents afin de faciliter notre travail de suivi, il n'est pas trop tard. A partir du 28 mai midi, les barèmes seront définitifs. **La publication des résultats de mutations est prévue pour le 17 juin**. Des recours seront alors possibles et nous pourrons vous fournir des lettres-types et vous accompagner dans cette procédure tout comme dans celle des demandes de révision d'affectation.

Pour bénéficier de **l'expertise du SNES-FSU** en matière de mutation, pour faire en sorte que votre demande et tous les éléments de votre barème soient correctement pris en compte, pour contester en cas d'erreur de l'administration, prenez contact avec les militant-es de la section académique du SNES-FSU !

■ Marc Bellaigue, Murielle Veisz, Claire Chartrain-Lacombe

CAPA de contestation des avis Recteur suite aux RdV de carrière : 64% des avis revus à la hausse !

La **CAPA de contestation des avis recteur** portés suite aux rendez-vous de carrière pour l'année scolaire 2022-2023 s'est tenue jeudi 08 mars 2024 afin d'examiner les recours de tous les corps du second degré. Cette CAPA était la dernière étape d'une procédure de contestation longue voire décourageante pour les personnels mais absolument essentielle pour être rétabli.e dans ses droits. Tout le travail et toute l'action des élu-es du SNES et des autres syndicats de la FSU ont mis en évidence les **incohérences nombreuses** entre les items cochés par les « évaluateurs primaires » (CE/IPR) et leurs appréciations. De trop nombreuses situations montraient également des **appréciations littérales positives, des positionnements dans les items majoritairement « très satisfaisant » ou « excellent » mais un avis final en deçà voire très en deçà**, donc incohérents ! Nous avons égale-

ment dénoncé, une fois de plus, la **grille totalement illisible et incompréhensible** pour les collègues.

Pour le SNES et la FSU, **les avancées obtenues l'an dernier grâce à nos interventions devaient être appliquées sans discussion pour garantir l'équité de traitement** et les élu-es de la FSU ont revendiqué la **nécessité d'aller encore plus loin**. Ainsi, **21 avis sur 33 dossiers déposés ont été réévalués à la hausse**, soit 64% des avis : 14 avis « très satisfaisant » réévalués en « excellent », 7 avis « satisfaisant » en « très satisfaisant ».

Les améliorations à plus de 70% des avis du 3e RDV de carrière (15 sur 21 avis) qui établit le tableau d'avancement à la hors-classe permettront aux collègues concerné-es une promotion à ce grade plus tôt dans leur carrière.

Les élu-es du SNES-FSU encouragent vivement les collègues en désaccord avec leur avis final à contester et à saisir la CAPA.

■ Marc Bellaigue, Claire Chartrain-Lacombe

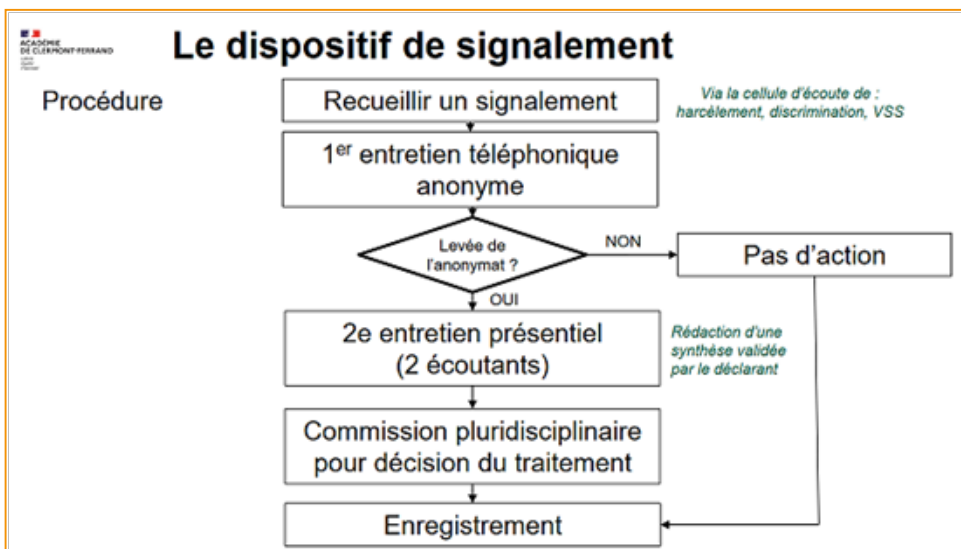
Lutte contre les violences sexistes et sexuelles : procédure du dispositif de signalement

Dans le cadre de la déclinaison académique du Plan à l'égalité professionnelle et plus particulièrement dans l'**Axe 5 traitant des VDHA** (violences, discriminations, harcèlement, agissements sexistes et sexuels), une **cellule d'écoute** a été mise en place au niveau du rectorat en 2021 pour **les collègues victimes mais aussi les témoins**. De nombreux·ses agent·es ont été sensibilisé·es (CE/IPR/personnels administratifs/etc.) et 13 volontaires ont été formé·es à l'écoute active. Au total, 23 dossiers ont été déposés entre 2021 et 2023. **La Cellule est ouverte 2 demi-journées par semaine** : mardi matin de 9h à 13h et mercredi après-midi de 13h à 17h. En cas de problème, **contacter le 04 73 99 34 01**.

La procédure consiste à recueillir les signalements, **traiter les faits** (avec l'accord de la victime, l'anonymat peut être levé), **entretien en présentiel** avec deux personnes écoutantes, **entretien validé** par le déclarant, **commission pluri-disciplinaire pour décision de traitement** (le/la déclarant·e est toujours informé·e des suites du dossier), **suivi et bilan**.

Le SNES-FSU Clermont reste très engagé sur ces sujets. Il intervient dans les instances officielles pour exiger des politiques volontaristes et préventives tout en veillant à ce que le dispositif mis en place par l'employeur soit à même de faire cesser ces actes. **Si vous avez été victime d'agissements violents à caractère sexiste et/ou sexuel, de discrimination ou de harcèlement**, vous pouvez nous contacter à **s3cle@sn.es.edu**. Des militant·e.s formé·e.s vous accompagneront pour vous aider à interpellier l'employeur, afin d'engager les démarches nécessaires pour faire cesser ces violences.

■ Florine Lazaro, Fabien Claveau



Collectif Intersectionnel pour l'Emancipation LGBTI+ (CIEL)

Pleinement engagée contre l'homophobie et la transphobie, la **FSU a rejoint le Collectif (CIEL) depuis février 2024**, collectif unitaire constitué de syndicats, associations et partis politiques organisant les luttes des personnes LGBTI (Lesbienne, Gay, Bi, Trans, Intersexe) à Clermont-Ferrand.

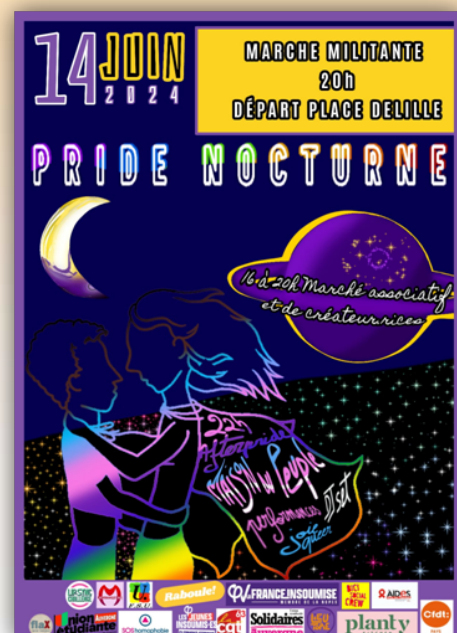
En effet, **les mouvements LGBTI font aujourd'hui face à des volontés de dépolitiser les luttes et à une pénétration de nos mouvements par le pink washing**, visant à instrumentaliser les personnes LGBTI pour se donner une image progressiste. Ce phénomène se retrouve jusqu'au gouvernement aujourd'hui qui tente de porter un discours pro LGBTI tout en recrutant des ministres qui ont participé à La Manif pour Tous.

Pourtant, **la conquête pour l'égalité des droits reste plus que toujours d'actualité**. Les violences homophobes et transphobes augmentent et les discriminations à l'embauche et les inégalités salariales persistent. De plus, la montée des extrêmes-droites, toujours réactionnaires et hétéro-patriarcales, met en danger nos droits, voire nos vies. **Les luttes LGBTI s'inscrivent donc dans les luttes antifascistes, les luttes féministes et antiracistes**.

Le CIEL permet donc d'organiser différents événements militants dans lesquels la FSU peut investir largement ses militant·es dans ses actions. **Le collectif prévoit pour le 17 mai, Journée mondiale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, la projection du film *Pride***, traitant de la convergence entre les luttes LGBTI et les grèves des mineurs dans le Royaume Uni de Thatcher.

Pour la pride, prévue le 14 juin, un marché associatif se tiendra Place Delille de 17h00 à 20h00, suivi d'une manifestation à 20h00 et enfin un after-pride festif à partir de 22h00 (initialement prévu à la Maison du Peuple). La FSU prendra part à ces événements et mobilisera ses militant·es pour en faire des réussites.

■ Benoît Imberdis



Stop à la mise à la rue des familles ! A Clermont comme ailleurs !

Depuis plus d'un mois, le préfet du Puy-de-Dôme a opéré un **durcissement de sa politique d'hébergement d'urgence**. Alors que de nombreuses familles étrangères se retrouvaient à la rue, menacées d'expulsion, elles se sont installées place du 1er Mai le 8 avril dernier à Clermont-Fd, avec **le soutien de plusieurs associations** avant de finalement trouver refuge à la Maison du Peuple à Clermont et une **aide assurée par des militants syndicaux et associatifs et des élu-es**.

Leur sécurité n'étant plus assurée place du 1^{er} mai, ces familles sont regroupées depuis le 14 avril dans la grande salle de la Maison du Peuple où elles dorment sous des tentes. Au total, **une soixantaine de personnes** sont hébergées dont **22 enfants**, certain-es très jeunes, des **femmes enceintes** et des **personnes malades et vulnérables**.

La solidarité s'organise à la Maison du Peuple avec **appel aux dons** (nourriture, produits d'hygiène, etc.) et **concerts de soutien**. Une **pétition** a été lancée que le SNES et la FSU63 appellent à signer : <https://chng.it/czPZmWZ4NZ>

Cette situation dramatique résulte de l'application de la **loi asile-immigration** de janvier 2024 contre laquelle syndicats et associations se sont fermement opposés. Parmi ces personnes, une large part **n'est pas en situation irrégulière ni déboutée du droit d'asile**. Certaines n'ont pas obtenu le renouvellement de leurs papiers du fait de la lenteur des démarches administratives.

Pour le SNES et la FSU, attachés au respect des droits humains, cette situation est insupportable du point de vue des valeurs que nous portons et plus largement des valeurs de la République. La FSU63 a rappelé au préfet dans un courrier qu'il ne pouvait pas se dérober à ses obligations et qu'il devait reloger ces personnes de toute urgence en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour accélérer le traitement des dossiers.

■ Patrick Lebrun



Gaza – Stop génocide !

Cessez-le-feu total et permanent !

Saisie par l'Afrique du Sud, la Cour Internationale de Justice (CIJ) a reconnu le 26 janvier un risque de génocide à Gaza et ordonné à Israël d'empêcher tout acte ou discours génocidaire. Malgré cette ordonnance et alors que certains Etats ont décidé l'arrêt des livraisons d'armes à Israël, la guerre s'est intensifiée : **des dizaines de milliers de morts dont 70% de femmes et d'enfants, plus de 70 000 blessé-es, une population en danger de mort du fait de la famine et de la destruction du système de santé**.

Le Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens (CNPJDPI), dont est membre la FSU, continue d'exiger un **cessez-le-feu immédiat et permanent, l'arrêt définitif des bombardements et des déplacements forcés** de la population, **la levée complète et durable du blocus de Gaza, la protection du peuple palestinien à Gaza et en Cisjordanie, l'entrée sans restriction de l'aide humanitaire, la libération de tous les prisonniers politiques, l'arrêt de toute coopération militaire et sécuritaire avec Israël** ainsi que **des sanctions politiques, économiques et commerciales contre Israël**.

Des associations, comme l'**Association France Palestine Solidarité (AFPS)**, appellent au boycott des produits israéliens et des entreprises françaises en lien avec le régime israélien pour exprimer son indignation et son refus face à l'horreur du génocide en train d'être commis à Gaza et dans toute la Palestine.

Une paix juste et durable ne sera possible que dans le cadre de la reconnaissance des droits du peuple palestinien, et notamment de son droit à l'autodétermination. Elle implique l'arrêt de la colonisation et la fin de l'occupation israélienne, ainsi que le respect de l'ensemble des résolutions de l'ONU.

GAZA, génocide en cours : que faire ?

Alors que l'on approche de 40 000 morts et que la famine programmée s'installe avec la complicité des Etats occidentaux, une seule solution citoyenne : **BOYCOTT ISRAEL**

Je n'achète pas les fruits du génocide !



→ **produits israéliens** : fruits, légumes, dattes, médicaments TEVA...

→ **entreprises françaises** : Carrefour, Optical Center, AXA...

Plus d'informations sur le boycott sur :

<https://www.france-palestine.org/Produits-et-entreprises-a-boycotter>

Syndicalisation

Pourquoi se syndiquer au SNES-FSU ?

- Pour défendre **mes droits** individuels et collectifs
- Pour être **informé.e, conseillé.e et défendu.e** face à l'administration
- Pour gagner **des améliorations** : salaires, recrutements, conditions de travail, retraites, missions...
- Pour appartenir au **syndicat majoritaire** dans le second degré, le plus à même de peser et de construire un rapport de force efficace pour l'amélioration de nos métiers.
- Pour réfléchir collectivement **aux contenus et aux pratiques professionnelles** et promouvoir une vision exigeante des métiers de l'éducation.
- Pour porter un **projet ambitieux** pour l'Ecole.



Se syndiquer au SNES-FSU,
c'est se donner les moyens d'agir
individuellement et collectivement



Retrouvez-nous aussi sur



SNES-FSU Clermont



Elections Internes du SNES-FSU 2024



Rapport d'activité académique : appels à voter

Appel à voter POUR le rapport d'activité académique par la liste Unité et Action et sans tendance, avec la participation d'Ecole Emancipée

Ces trois dernières années, les attaques contre l'École, la Fonction publique, et plus largement contre notre modèle économique et social ont été toujours plus nombreuses et plus virulentes, et se sont accélérées. Dans un contexte particulièrement éprouvant, marqué par une accumulation de crises de diverses natures (crise sanitaire, attaques contre l'École comme lieu d'émancipation, absence de revalorisation et crise d'attractivité de nos métiers, crise démocratique, établissements en crise et remises en cause du droit syndical), les militant·es du SNES-FSU Clermont ont été systématiquement présent·es, sur le terrain auprès des collègues, dans les mobilisations et face à l'Administration, pour combattre des réformes délétères et régressives, menées au pas de charge et de manière toujours plus anti-démocratique : mise en œuvre de la loi de Transformation de la Fonction publique, réforme des retraites, réforme de la protection sociale, réforme de l'entrée dans le métier, réformes rétrogrades du lycée et du collège, pour une École du tri social, loi immigration...

Nous avons œuvré sans relâche à mobiliser, dans l'unité la plus large possible, à construire les luttes, pour certaines historiques par leur ampleur et leur durée (mobilisations contre la réforme des retraites), à porter un autre modèle de société. Nous avons aussi défendu des droits collectifs et individuels des personnels, et porté avec opiniâtreté nos revendications et nos exigences face à une administration bien trop souvent défaillante. Dans ce contexte, l'action du SNES-FSU aura été indispensable pour dénoncer les politiques néo-libérales, réactionnaires et antisociales menées et faire la lumière sur leur cohérence, mais aussi sur les mensonges et les effets d'affichage de la communication ministérielle et sur la proximité toujours plus inquiétante des projets du Gouvernement avec ceux de l'extrême droite. Les analyses, la communication et les actions initiées par le SNES-FSU ont cependant plus d'une fois permis de mettre le Ministère en difficulté dans la mise en œuvre des réformes. Nos interventions à tous les niveaux ont aussi été indispensables à la défense des droits individuels et collectifs de tous les personnels dont nous exigeons et obtenons qu'ils soient respectés.

Pour l'École démocratisante et ambitieuse que nous portons, pour nos conditions de travail, pour nos salaires, pour nos pensions, la section académique continue de construire les mobilisations, en travaillant dans l'unité au plus près de tous les collègues, en coordonnant son action avec celle de la FSU, mais aussi, dans la mesure du possible, en intersyndicale, avec l'objectif de réussir des actions d'ampleur, majoritaires et massives, pour gagner. C'est pourquoi nous appelons à voter POUR le rapport d'activité académique !

Appel à voter de la liste Front Unique

Réponse au rapport d'activité académique : tirer des leçons des défaites passées

Depuis le dernier congrès, le rapport d'activité de la direction académique du Snes affirme que « de nouvelles attaques se sont accélérées contre l'école publique, dégradant toujours plus nos conditions de travail... ». La direction cependant refuse de dire clairement qu'il s'agit de défaites. En effet cela nécessiterait de se poser la question de savoir pourquoi elles ont eu lieu, et surtout comment les éviter à l'avenir. La politique menée par les directions syndicales, totalement intégrée par la direction académique du Snes, en est la cause principale. Sur la question des retraites, le rapport académique met à son crédit la forte mobilisation, et « l'inscription dans la durée ». La réalité, les syndiqués la connaissent, un empilement de journées d'action impuissantes, le dialogue maintenu avec le gouvernement, l'intersyndicale se rendant à l'invitation de Borne notamment. La force rassemblée en janvier 2023 a été dilapidée au lieu d'être concentrée dans une manifestation centrale à Paris, à l'assemblée nationale au moment décisif.

A une autre échelle c'est la tactique qui est reproduite actuellement sur le « choc des savoirs », et dont le résultat est que le gouvernement a d'ores et déjà fait publier les textes d'application. Dans les semaines qui viennent le gouvernement Macron-Attal veut avancer sur le projet Guérini qui représente une attaque décisive contre le statut des fonctionnaires. En effet il entend liquider les catégories A, B et C, qui sont fondées sur le niveau de recrutement des concours, pour prendre en compte les missions, et ainsi individualiser le niveau de rétribution, voire les postes. A la grille salariale fondée sur ces catégories et une progression de salaire, il entend substituer la prise en compte du mérite par la hiérarchie. Cette bombe contre tous les fonctionnaires, le gouvernement la complète par une nouvelle contre-réforme du recrutement des enseignants : déqualification de la formation (concours durant le L3, donc en dessous du niveau licence qui définit la catégorie A), emploi des élèves-stagiaires en les sous-payant (900 euros en M1), et en ne les considérant pas comme des fonctionnaires-stagiaires. La formation serait sortie du cadre universitaire. Le gouvernement utilise la concertation sur ces projets (qu'il a annoncé tout ficelés). Il faut donc changer d'orientation et de ton : rompre immédiatement la « concertation » que le gouvernement a ouvert pour préparer la loi Guérini (FSU), ou sur la déqualification du recrutement et de la formation des enseignants (Snes). Il faudra centraliser le combat au moment venu, et ne pas s'en remettre à la résistance locale, établissement par établissement ou à la répétition de journées d'action est aussi une nécessité. Ouvrir une telle perspective serait tirer les leçons des défaites passées.

Le débat et le vote sur l'activité est l'occasion de se poser les questions liées à l'expérience des derniers mois, et donc de trancher : il faut donc voter contre le rapport d'activité académique.

Rapport d'activité académique 2021-2024

Depuis le congrès du SNES-FSU à Montpellier en 2021, les attaques contre l'École publique se sont accélérées dégradant toujours plus nos conditions de travail et les conditions d'apprentissage des élèves : réforme des retraites, attaques contre nos métiers, nos carrières et nos statuts, Pacte, réforme de la voie professionnelle, « Choc des savoirs », déclarations fracassantes et méprisantes contre l'École publique laïque et ses agent·es au profit du privé, suppressions de postes, coupes budgétaires entérinées par le décret du 22 février 2024 portant réduction des dépenses publiques de 10 milliards d'euros. Au niveau académique, le SNES-FSU a été et reste au cœur de toutes les luttes comme actuellement pour exiger l'abandon du « choc des savoirs ». Il est force de proposition pour construire et mener les actions, multipliant les heures d'informations syndicales, les stages de formation syndicale, les analyses, interventions et comptes-rendus d'instances, toujours avec le souci d'informer au mieux la Profession, via sa communication en direction des syndiqué·es et au-delà, via son site et les réseaux sociaux.

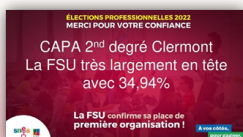
Engagé·es pour le retrait de la réforme des retraites :

La section académique du SNES-FSU Clermont (S3) a mobilisé de façon massive avec la FSU contre la réforme des retraites, appelant à son retrait, privilégiant le cadre interprofessionnel et l'unité syndicale, rassemblant des milliers de collègues dans la rue (30 000 personnes à Clermont le 19 janvier 2023), les informant grâce à des HIS nombreuses, des publications, des diaporamas mis en ligne, des tracts, des visuels et des vidéos diffusées sur les réseaux sociaux, participant aux assemblées générales et appelant à signer la pétition intersyndicale. Afin d'inscrire l'action dans la durée, le S3 a réactivé la Caisse de solidarité mise en place en 2019 en direction notamment des collègues précaires syndiqué·es, non-titulaires enseignant·es, AESH, AED. Cette caisse a été abondée par des dons et par un reliquat de la caisse mise en place contre la réforme des retraites de 2019. Elle a permis d'indemniser les syndiqué·e.s du SNES-FSU de l'académie qui en faisaient la demande selon des règles définies en secrétariat, claires et transparentes.



Victoire aux élections professionnelles de 2022 :

Avec un taux de participation globalement stable dans notre académie par rapport aux élections de 2018 et malgré un vote électronique encore une fois synonyme de démocratie entravée et empêchant bon nombre d'électeurs de voter, le SNES-FSU est sorti largement conforté de ces élections confirmant sa position majoritaire dans le second degré avec près de 35% des suffrages, soit deux fois plus que l'organisation arrivée en seconde position, et décrochant 7 sièges à la CAPA.



Ce résultat a également permis à la FSU d'augmenter son nombre de voix et de conserver ses 3 sièges au CSA académique. A la CCP des non-titulaires enseignant-es, CPE, PsyEN, la FSU est arrivée largement en tête avec 30% des voix gagnant ainsi 1 siège supplémentaire, soit 2 sur 4. Enfin, à la CCP des AED-AESH, la FSU a conservé son siège avec une nette progression, multipliant par près de 3 son nombre de voix. La dynamique très nette pour les syndicats de la FSU du second degré lors de ce scrutin a été le fruit de l'engagement des personnels, des adhérent-es et sympathisant-es qui ont massivement voté et de l'implication des militant-es dans les établissements, les sections départementales et la section académique. Cette représentativité reconnue y compris par le rectorat et les DSDEN rend incontournable notre organisation. Elle donne un poids réel sur le terrain dans les situations les plus conflictuelles qui ont abouti à des renouvellements de direction qui s'imposaient.

Engagé-es pour l'Égalité Femmes-hommes et contre les violences sexistes et sexuelles :

Le SNES-FSU Clermont a fait de la **lutte pour l'égalité professionnelle et contre les violences sexistes et sexuelles** une de ses priorités. Il s'est pleinement investi en CSA et dans la Formation spécialisée (ex-CHSCTA) pour peser en février 2022 sur la rédaction d'un plan académique d'action pour l'égalité professionnelle qui a permis d'obtenir quelques avancées (dispositif d'écoute violence et agissements sexistes, affiches de campagne, ressources diverses, renforcement de la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et les agissements sexistes). Une référente VSS académique (SNES-FSU) a été désignée au titre des représentant-es des personnels en formation spécialisée. Des militant-es de la section académique ont reçu une formation autour de ces questions et un stage spécifique a été organisé le 30 septembre 2022. Le SNES-FSU continue d'intervenir régulièrement dans les instances pour faire avancer l'égalité. Enfin dans le cadre de la journée du 8 mars, le SNES-FSU continue de s'inscrire dans le Collectif du 8 mars regroupant de nombreuses associations, collectifs et syndicats féministes et organisant cette journée d'appel à la grève.



Hommage à notre collègue Dominique Bernard :

Plus récemment, la section académique du SNES-FSU a été à l'initiative pour organiser à Clermont-Ferrand un **hommage à Dominique Bernard**, notre collègue professeur de français assassiné dans son lycée d'Arras le 13 octobre, trois ans presque jour pour jour après l'assassinat de Samuel Paty, par un terroriste islamiste. Le SNES-FSU s'est adressé à l'intersyndicale Education pour organiser cet événement, a communiqué auprès de la Profession et des médias, et a fait une prise de parole au nom de toutes les organisations syndicales Place de Jaude le 15 octobre 2023 devant près d'un millier de personnes.



Des stages syndicaux qui font le plein :

La tenue de nombreux stages aux thématiques variées a permis de toucher de nouveaux collègues. Les stages autour **du métier et des statuts** ont été particulièrement populaires, montrant l'implication mais aussi les inquiétudes des collègues sur ces questions. Le stage du 18 octobre 2023 « quelles évolutions de l'École et de nos métiers après un long cycle de réformes libérales » avec **Philippe Meirieu, Benoît Teste, Gwen Le Paih et Guislaine David**, a réuni une centaine de personnes. Nos stages « **collège** » et « **nos traitements, nos carrières et nos pensions** » ont attiré chacun une cinquantaine de personnes, celui sur « **l'École inclusive** » une quarantaine. Le stage « **professeurs documentalistes** » du 26 janvier 2023 a connu également un franc succès tout comme **nos stages CPE** qui ont lieu chaque année, preuve que nos collègues de ces catégories ont besoin de se retrouver pour échanger. La section académique a été à l'initiative de **stages FSU** comme le dernier en date consacré à « **l'absentéisme scolaire** », organisé avec le SNUASFP-FSU et le SNICS-FSU, réunissant des CPE, des PsyEN, des assistantes sociales et des infirmier-ères. Enfin, la section académique a veillé à s'adresser au travers de ces stages à toutes les catégories de personnels. C'est pourquoi elle a organisé deux stages à l'intention **des AESH et des AED**.



Le soutien collectif et individuel à la profession au quotidien depuis 2018 :

Au cours de la période qui vient de s'écouler, le S3 et les S2 ont été très présents sur le terrain aux côtés des personnels de plusieurs établissements. Nous avons accompagné de **nombreuses délégations d'établissement** auprès du rectorat sur des questions de moyens ou de conflits avec des chefs d'établissement. Dernièrement, avec le S2 et la FSU Cantal, nous avons soutenu la mobilisation des personnels du **collège La Jordanne à Aurillac**, victimes d'une annonce brutale de fermeture par le Conseil départemental, et nous continuons de les accompagner dans leurs mutations. Dans le Puy-de-Dôme, ce sont les collègues du **lycée Montdory** qui se sont mobilisés plusieurs semaines, avec l'appui du SNES et de la FSU, entre autres, contre une baisse de dotation entraînant la suppression de deux classes. Les collègues viennent de voir leurs revendications satisfaites.



Activités du SNES (au sein de la FSU) sur les questions de santé et sécurité au travail (FSSSCT) :

Depuis la loi TFP, les CHSCT ont disparu au profit des FSSSCT. Le SNES a beaucoup pesé dans l'académie pour que les compétences des ex-CHSCT, et donc les droits des personnels, soient maintenues. **La FSU s'est portée candidate au secrétariat de la FSSSCT académique et l'a obtenu**. Il est assuré pour les 4 années à venir par un militant du SNES. La section académique, par le biais notamment de ses représentant-es en FSSSCT, a continué d'interpeller, alerter notre employeur sur toutes les situations d'établissement pouvant mettre en danger les **conditions de santé et de sécurité** de ses personnels. Elle est intervenue systématiquement pour accompagner les collègues et obtenir auprès de notre employeur **des mesures de protections immédiates** pour les personnels concernés (protection fonctionnelle, danger grave et imminent, cellules psychologiques, etc.). Nous avons continué de porter notre demande de **dématérialisation des fiches SST** et nous venons enfin de l'obtenir pour les lycées.

Accompagnement, suivi et interventions syndicales concernant les carrières :

Malgré la suppression des CAPA de promotion, la section académique a poursuivi son travail d'information, de conseil et d'accompagnement des collègues qui continuent en nombre de faire appel au SNES-FSU et à l'expertise de ses militant-es notamment pour **l'accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle**. Après deux ans de blocage concernant **les contestations des avis recteur** issus des rendez-vous de carrière, le SNES-FSU a beaucoup œuvré (bilatérales, interventions diverses en instances, etc.) et enfin obtenu l'an dernier qu'un grand nombre de collègues ayant saisi la CAPA voient leur avis relevé. La CAPA du 8 mars dernier est venue confirmer cette victoire puisque **64% des avis ont été revus à la hausse** suite aux interventions du SNES-FSU.

Suivi des mouvements de mutation :

La suppression des CAP relatives au mouvement des personnels, dont nous demandons toujours le retour, nous a amenés à redéfinir, en lien avec le secteur emploi du SNES-FSU et avec nos militant·es nos méthodes de travail tout en s'appuyant sur notre expertise reconnue. Aussi **l'information des collègues ainsi que le conseil et l'accompagnement de celles et ceux qui nous ont contactés se font toujours avec la préoccupation de la défense des intérêts individuels et collectifs** dans le respect de règles communes. Permanences téléphoniques, présence à l'INSPE, rappels des collègues, traitements des mails, visioconférences et réunions dédiées, envois systématiques d'informations en fonction des étapes du mouvement, etc., nous ont permis de suivre chaque année davantage de collègues, de rester une référence par notre expertise et ainsi de **favoriser la syndicalisation**. Dans le cadre de la mise en place des recours et des demandes de révision d'affectation, un **travail de suivi personnalisé** a été effectué pendant l'été, malgré la période de congé et nous avons défendu chaque dossier auprès du rectorat soit par des interventions soit par des réunions bilatérales qui ont permis à un nombre conséquent de collègues d'obtenir une amélioration de leur situation.

CPE : le SNES-FSU reste incontournable

La syndicalisation de la catégorie a poursuivi sa hausse durant le dernier mandat, faisant du SNES-FSU l'organisation représentative privilégiée des CPE de l'académie de Clermont-Ferrand. Elle en fait **l'interlocuteur incontournable de l'autorité rectorale** pour assurer la défense des textes collectifs réglementaires et de nombreux accompagnements individuels de collègues frappé·es par l'arbitraire ou malmené·es dans leurs établissements. Nous continuons à **porter haut les valeurs de notre métier et à faire respecter notre statut de concepteur de notre activité**, parfois contesté·es par des hiérarchies locales, aussi bien pour les collègues titulaires que pour les très nombreux collègues contractuel·es. Enfin tous les ans nous organisons un **stage catégoriel** et depuis deux ans, nous développons en plus, des **stages communs avec d'autres catégories** de personnels présents dans les établissements, PsyEN, assistantes sociales et infirmier·es qui donnent satisfaction aux personnels présents et renforcent notre visibilité syndicale.

PsyEN : des postes et une reconnaissance du rôle et des missions des PsyEN !

Depuis 2021, les PsyEN font encore l'objet d'attaques contre leurs missions et leur statut : pas moins de quatre rapports parlementaires préconisent un découpage des missions soit vers la santé scolaire soit vers l'orientation, et une multiplicité de référent·es formé·es en quelques jours sont créé·es sur une partie des missions assurées par les PsyEN. Les PsyEN ne sont jamais cités dans les dernières annonces du premier ministre et de la nouvelle Ministre de l'Éducation nationale concernant la vigilance contre le harcèlement et pour la santé mentale des élèves, provoquant la colère de la profession.

Malgré ces attaques, **le SNES-FSU continue de défendre le rôle essentiel des PsyEN dans l'école** (lettre ouverte à la Ministre, nombreuses audiences, mobilisations, etc.) pour prendre en compte le jeune dans sa globalité, et de réclamer des recrutements massifs pour arriver à **1 PsyEN pour 600 élèves** alors que 500 postes ont été perdus depuis 2017. C'est par **le recrutement de professionnels formés et le travail en équipe pluridisciplinaire** que l'on contribuera à la mise en œuvre des conditions favorisant la réussite des élèves, à leur intégration scolaire, à leur capacité à se projeter dans l'avenir et à construire leur parcours, comme l'a montré le **stage syndical FSU** du 12 mars dernier regroupant des CPE, Assistant·es sociaux, Infirmier·ères et PsyEN sur la question de l'absentéisme scolaire.

L'action en direction des stagiaires et des lauréat·es de concours :

Le travail en direction des stagiaires demeure une priorité. Malgré la baisse du nombre de stagiaires, la section académique **continue d'informer et de défendre les collègues** (liste de diffusion spécifique, tractage, publications, réseaux sociaux, visioconférence sur les mutations, etc.). **L'accent est également mis sur l'information aux lauréat·es des concours** tout au long des opérations d'affectation. Une permanence spécifique, avec rappel des collègues qui le souhaitent, est mise en place pendant l'été. Une réunion a lieu fin août avant la rentrée pour les informer sur leurs droits et les aider à mieux prendre en main leurs classes.

Une attention particulière aux personnels Non-titulaires :

Le travail réalisé ces dernières années par les militant·es SNES du secteur a permis à la FSU, lors des élections professionnelles, **d'augmenter considérablement son nombre de voix et d'obtenir un deuxième siège en Commission Consultative Paritaire (CCP)**, loin devant les autres organisations. Le nombre d'enseignant·es, CPE et Psy-EN contractuel·es continue d'augmenter mais avec des conditions d'affectation et de travail dégradées. Le secteur non titulaire du S3 de Clermont est régulièrement contacté par des personnels précaires et intervient auprès du rectorat pour faire respecter leurs droits. La syndicalisation des contractuel·es augmente régulièrement.

AESH, un combat contre la précarité à poursuivre :

Pendant la période écoulée, le SNES-FSU a été de toutes les batailles pour les AESH, pour un vrai salaire, un vrai statut, une vraie formation, l'abandon des PIAL. Au niveau académique, les **permanences spécifiques** se sont poursuivies et **un stage a eu lieu en 2023** réunissant environ 25 AESH. Le S3 tient régulièrement à jour son site et s'adresse régulièrement aux AESH via les **boîtes professionnelles**. Notre représentante continue d'intervenir en **CCP** pour défendre et améliorer les droits et conditions de travail des AESH.

Aux côtés des AED :

La section académique est de plus en plus sollicitée par les collègues AED et **leur syndicalisation progresse année après année**. Le secteur est animé par un militant AED. **Un stage spécifique** s'est tenu cette année. Son succès prouve que nos collègues sont en attente d'informations sur leurs droits. Il sera reconduit l'an prochain. Lors des élections professionnelles, le SNES-FSU **a nettement progressé en voix**, ce qui lui a permis de maintenir son siège à la CCP. Le S3 reste très attaché à la défense des AED et le montre lors de chaque congrès académique et national.



Des retraité·es toujours très actifs·ves :

La section académique a continué de soutenir et relayer les **mobilisations des retraités**, particulièrement maltraités par ce gouvernement, qui, avec le **blocage des pensions**, l'augmentation de la fiscalité et des prix, subissent une érosion de leur **pouvoir d'achat** les emmenant de plus en plus vers la précarité. Le S3 sait compter sur l'investissement des militant·es retraité·es qui lui apportent une aide précieuse notamment lors de l'assemblage et de l'étiquetage des publications papier. Un effort a été fait sur la nécessité de rendre plus évidente la **re-syndicalisation** entre les fins de carrières et le passage à la retraite.



Droits et libertés / International :

Même s'il est parfois difficile pour les militant-es d'être présent-es partout, la section académique continue de s'engager pour de nombreuses causes et fait en sorte de relayer régulièrement les appels : **lutte contre l'extrême droite et les actes racistes, contre la loi Asile immigration, pour la défense des migrants avec RESF, contre la guerre en Ukraine, et plus récemment pour un cessez-le-feu immédiat à Gaza** au sein du Collectif pour une paix juste et durable. Le SNES-FSU Clermont reste très attaché à sa conception d'un **syndicalisme de transformation sociale, à l'égalité femmes-hommes, à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, contre le racisme, la xénophobie, les LGBTI-phobies et toute forme de discriminations.**

Publications, communication :

En plus du **bulletin académique** trimestriel et de l'Actu envoyée aux syndiqué-es, la section académique s'adresse plus régulièrement à la Profession via les boîtes professionnelles (Actu, comptes-rendus d'instances, publications spécifiques, etc.). Elle a développé et amélioré sa présence sur les **réseaux sociaux** via ses comptes **Facebook, X et Instagram** qui présentent l'avantage de mener des **campagnes d'information** militantes dans une certaine autonomie. Cela a notamment été le cas lors des mobilisations contre la réforme des retraites, pendant la campagne des élections professionnelles et contre le Pacte. Le **site internet**, régulièrement mis à jour en fonction de l'actualité académique et nationale, est de plus en plus consulté.

Syndicalisation :

La crise sanitaire avait entraîné une baisse du nombre de syndiqué-es que nous avons su enrayer. La section académique du SNES-FSU a su multiplier sa présence dans les **cortèges revendicatifs** ainsi que dans les collèges et les lycées en particulier lors des **HMIS** ou des **tournees d'établissements**. En parallèle, le **travail quotidien d'information et d'accompagnement** de situations particulières s'est accentué. Cela a permis une **confiance accrue en notre syndicat** et enclenché un retour à une **hausse continue de la syndicalisation** que la section académique, aux côtés des sections départementales, compte bien poursuivre en continuant son implication dans la lutte sociale, dans l'accompagnement individuel des collègues et dans la défense des intérêts collectifs de la Profession.

Election CA académique

Texte d'orientation et liste Front Unique

Après la défaite sur la contre-réforme des retraites et celle programmée sur le choc des savoirs :

il faut en finir avec la tactique des « journées d'action », de l'appel aux actions locales, qui accompagnent le constant « dialogue social ». Il faut, à l'inverse, organiser l'affrontement avec le gouvernement !

Le congrès national du SNES a adopté un appel qui se termine par : « Nous ne trierons pas nos élèves ». Un mot d'ordre qui acte que les groupes de niveaux seront mis en place à la rentrée et donc que la direction syndicale ne porte pas l'exigence du retrait des textes d'application du choc des savoirs. La volonté des enseignants est bien que le texte ne s'applique pas mais « nous ne trierons pas nos élèves » leur renvoie la tâche de mettre en échec le ministère avec des actions locales, voire individuelles, établissement par établissement. A la rentrée, la direction du SNES ose même proposer de reprendre la « tactique » dite du « grain de sable » qu'elle avait déjà proposée contre la réforme des collèges de 2016 qui avait abouti à ... sa mise en place de la dite réforme. Une telle politique de bousille menace l'existence même de notre syndicat : le rôle du syndicat est d'organiser la lutte à l'échelle de toute la profession rassemblée. A la dispersion de nos forces il est urgent d'opposer la perspective du combat centralisé contre le gouvernement.

C'est ce que propose Front Unique comme ici au CDFN de la FSU du 3 avril :

« Depuis l'annonce le 5 décembre du « choc des savoirs » par Attal, alors ministre de l'Education nationale, quatre mois se sont écoulés. Quatre mois durant lesquels le gouvernement a pu mener à bien son calendrier. Preuve en est la publication des textes d'application au Journal Officiel à la mi-mars. Le 1er février, les enseignants, particulièrement dans les collèges, ont manifesté clairement leur volonté d'obtenir le retrait pur et simple du choc des savoirs.

Or, la direction du Snes et celle de la FSU, ne se sont toujours pas prononcées pour le retrait pur et simple du choc des savoirs (...). Elles se sont inscrites dans le calendrier gouvernemental, avec AOC puis avec Belloubet, en particulier en participant aux différents CSE.

Et aujourd'hui, comme pour le PACTE, elles rejettent la responsabilité sur les équipes dans les établissements pour qu'elles n'appliquent pas le « choc des savoirs ». Elles ont aussi multiplié les journées d'actions locales, parfaitement stériles (6 février, 19 mars, 2 avril).

Les collègues n'ont pas répondu à ces journées. Ils ne répondront pas davantage aux autres comme on a pu le constater hier encore. Et pour cause, ils ont parfaitement consciences de l'inefficacité des journées d'actions, ils les rejettent. Ils savent avec leur expérience des défaites passées qu'ils ne peuvent obtenir la moindre victoire dans le cadre de ces dispositifs éculés.

A l'inverse, les enseignants de Seine saint Denis ont su montrer la voie en allant manifester là où se prennent les décisions. Les 5000 manifestants du 93 ne peuvent-ils pas faire 150 000 à l'échelle nationale, devant le ministère, pour contraindre le gouvernement à retirer sa contre-réforme mortifère ?

La direction de la FSU affirme que le plan à l'œuvre « participe à rehausser le rapport de force ». La secrétaire générale du Snes a même indiqué hier à la tribune sa volonté de poursuivre dans la même voie.

Cela n'a que trop duré au contraire. Beaucoup trop de temps a été perdu.

Il y a urgence à convoquer dès maintenant une manifestation massive de toute la profession, au ministère, pas dans 2 mois, quand plus rien ne sera possible, pour arracher le retrait du choc des savoirs.

C'est la responsabilité de notre CDFN de se prononcer dans ce sens. C'est ce que propose au vote le courant Front unique ».

Pour que cette orientation soit portée dans les instances académiques du syndicat, votez Front Unique

ROUGERIE Olivier, certifié, histoire-géo, lyc B. Pascal CLERMONT-FD (63)
BARATHON Julien, agrégé, histoire-géo, lyc Virlogeux RIOM (63)
MEDJKOUNE Sarah, certifiée, lettres modernes, lyc S. Apollinaire CLERMONT-FD (63)
SAINTE-COLOMBE Claude, certifié, mathématiques, clg J. d'Arc CLERMONT-FD (63)
FAUGIER Thierry, agrégé, russe, lyc Virlogeux RIOM (63)
LAURENT Fabienne, certifiée, lettres modernes, clg les prés ISSOIRE (63)
GUILLOT Jean-Pierre, agrégé, chaire sup. philosophie, lyc B. Pascal CLERMONT-FD (63)
GALTIER Isabelle, certifiée, lettres modernes, clg la Charme CLERMONT-FD (63)
FESTAS Anne, retraitée, CANTAL (15)
FIGUE Richard, agrégé, lettres modernes, lyc Descartes COURNON (63)
CHEVRIER Jean Baptiste, agrégé, mathématiques, lyc Virlogeux RIOM (63)
NEULLAS Hélène, retraitée, PUY-DE-DÔME (63)
MONDON Ghislaine, certifiée, mathématiques, clg J. d'Arc CLERMONT-FD (63)
BOURRIER Michel, agrégé, anglais, lyc Virlogeux RIOM (63)
MERLE Anne, certifiée, ST2S, lyc S. Apollinaire CLERMONT-FD (63)
LAFLEURIEL Magali, contractuelle, FLE, clg R. Quilliot CLERMONT-FD (63)
LE PEMP Isabelle, certifiée, mathématiques, clg J. d'Arc CLERMONT-FD (63)
ROUSSELY Jean Louis, retraité, PUY-DE-DÔME (63)
MICHEL Roland, retraité, PUY-DE-DÔME (63)
BERNAL Astrid, certifiée, histoire-géo, lyc Virlogeux RIOM (63)
MICHEL Claire, retraitée, PUY-DE-DÔME (63)
VOLDOIRE Bernard, retraité, PUY-DE-DÔME (63)
BODEAU Jacqueline, retraitée, PUY-DE-DÔME (63)
ROUSSELY Catherine, retraitée, PUY-DE-DÔME (63)
SANS Jacques, retraité, PUY-DE-DÔME (63)
BOBY Yvette, retraitée, PUY-DE-DÔME (63)

Texte d'orientation et liste Unité et Action et sans tendance, avec la participation d'École Emancipée Lutter, rassembler, proposer, débattre, agir !

Agir pour la défense du Second degré et de la Fonction publique !

« Choc des savoirs », réforme du lycée, Parcoursup, suppressions de postes dans le Second degré, agitation médiatique en guise de revalorisation, Pacte, projet d'une école passiviste, conservatrice et autoritaire, inclusion sans moyens, métiers malmenés par les réformes et volonté de mettre les personnels au pas, nouvelles menaces sur la Fonction publique et les statuts, rémunération au « mérite », réforme des retraites imposée, système de protection sociale progressivement démantelé... Les attaques se renforcent et s'accroissent et chaque décision est une nouvelle marque de mépris pour la Profession qui a plus que jamais besoin d'un syndicalisme fort. Ensemble, construisons une réaction collective d'ampleur ! **Pour l'abandon du « choc des savoirs », pour nos salaires, pour nos conditions de travail, pour l'École publique gratuite laïque que nous défendons !**

Construire des actions majoritaires, pour gagner !

La défense du Service public d'éducation et la promotion d'alternatives fortes au modèle de société libérale : une orientation claire, qui guide nos actions.

- Lutter contre les réformes régressives et défendre une conception ambitieuse de notre système éducatif pour combattre les inégalités sociales et permettre la réussite de toutes et tous.
- Poursuivre et accentuer les mobilisations pour la revalorisation des personnels et pour restaurer l'attractivité de nos métiers.
- Renforcer les services publics comme outil incontournable de lutte contre les inégalités.
- Porter nos propositions pour la construction d'alternatives écologiques et sociales, faire des luttes féministes un axe incontournable de notre action syndicale, agir pour l'égalité, la solidarité, la laïcité, la démocratie, les droits humains.

Une conception unitaire et offensive de l'action syndicale ; un syndicalisme de terrain, des militant.es à vos côtés !

Pour la réussite de nos luttes collectives, les militant.es :

- œuvrent à construire des actions majoritaires en informant toute la Profession, en permettant le débat le plus large possible, par la consultation des syndiqué.es, les publications, les stages de formation syndicale...
- agissent pour mobiliser en masse en lien avec les autres salarié.es de la Fonction Publique et du privé et leurs organisations syndicales,
- sont force de propositions sur la base de nos revendications, élaborées démocratiquement en associant le plus grand nombre de syndiqué.es.

Votez et faites voter pour Unité et Action et sans tendance, avec la participation d'École Emancipée ! Pour conforter ces orientations et se donner les moyens d'agir !

Les militantes et militants de la liste **Unité et action et sans tendance, avec la participation d'École émancipée** sont en majorité bien connu.es de vous : présent.es dans leur établissement, ce sont des militant.es de terrain, engagé.es et à l'écoute des collègues.

En plus de leur service en établissement, ces militant.es participent à la vie des sections départementales et de la section académique en accompagnant les collègues sur le terrain, en répondant à la permanence (mails et téléphone), en organisant et animant les stages, en œuvrant au bon fonctionnement de l'organisation (trésorerie, publications...), des secteurs (Carrières, mutations, TZR, collège, lycées, entrée dans le métier, etc.) et des catégories (certifié.es, agrégé.es, CPE, PsyEN, non-titulaires, AESH, AED).

Fabien Claveau, Marc Bellaigue, Claire Chartrain-Lacombe, Murielle Veisz, Philippe Leyrat, Isabelle Dyduch, Delphine Bertrand, Katia Bonnemoy, Saphia Boumendjel, Sandrine Clouvel, Magali Gallais, Thibaut Taillandier, Patrick Lebrun, Juliette Grand, Vincent Préseume, Louise Pommeret, Florine Lazaro, Denis Loubière, Jean-Louis Néflot-Bissuel, Géraldine Artaud, Pascale Chalet, Xavier Gourc, Michel Floriot, Sandrine Charrier, Olivier Raluy, Thierry Meyssonnier.

CLAVEAU Fabien, certifié, espagnol, clg M. Bloch COURNON (63)
BELLAIGUE Marc, certifié, histoire-géo, clg R. Quilliot, CLERMONT-FD (63)
GRAND Juliette, certifiée, histoire-géo, clg A. Allier BOURBON L'ARCHAMBAULT (03)
CHARTRAIN-LACOMBE Claire, agrégée, éducation musicale, clg Molière BEAUMONT (63)
NÉFLOT-BISSUEL Jean-Louis, certifié, génie méca. const., lyc CA Dupuy LE PUY-EN-VELAY (43)
VEISZ Murielle, certifiée, mathématiques, clg R. Cassin MANZAT (63)
LEYRAT Philippe, CPE, lyc Gergovie CLERMONT-FD (63)
LOUBIÈRE Denis, agrégé, mathématiques, lyc Monnet-Mermoz AURILLAC (15)
BERTRAND Delphine, certifiée, sciences physiques, clg B. Pascal CLERMONT-FD (63)
LEBRUN Patrick, certifié, mathématiques, lyc J. Zay THIERS (63)
LAZARO Florine, certifiée, lettres modernes, lyc P. Constans MONTLUCON (03)
DYDUCH Isabelle, AESH, LP Marie Laurencin RIOM (63)
SEBAN Marie, certifiée, lettres modernes, clg des Gorges de la Loire AUREC/LOIRE (43)
BONNEMOY Katia, PsyEN, CIO CLERMONT-FD (63)
PRÉSUMEY Vincent, agrégé, histoire-géo, lyc Banville MOULINS (03)
BATUT Paul, contractuel, documentation, clg Audembron THIERS (63)
BOUMENDJEL Saphia, certifiée, anglais, clg A. Camus CLERMONT-FD (63)
GOURC Xavier, certifié, hôtellerie-restauration, lyc VGE CHAMALIERES (63)
CHALET Pascale, certifiée, sciences-physiques, Lyc La Fayette BRIOUDE (43)
PETITJEAN Vincent, certifié, lettres modernes, clg L. Michel MARINGUES (63)
CLOUVEL Sandrine, certifiée, anglais, clg PMF RIOM (63)
COTTES Chantal, retraitée, PUY-DE-DÔME (63)
BALAVOINE Anne, agrégée, mathématiques, lyc R. Descartes COURNON (63)
TORREGROSA Emmanuel, certifié, SES, centre pénitencier MOULINS-YZEURE (03)
GESRET-BRAU Julie, certifiée, documentation, lyc PJB RIOM (63)
TAILLANDIER Thibaut, AED, PUY-DE-DÔME (63)
CAILLIEUX Jérôme, PsyEN, CIO YZEURE (03)
POMMERET Louise, agrégée, italien, lyc CA Dupuy LE PUY-EN-VELAY (43)
PIRES Magalie, contractuelle, espagnol, collège du Val d'Ance ST ANTHEME (63)
POMPIER Florence, certifiée, lettres modernes, clg de la Durolle LA MONNERIE (63)
SABIN Eric, CPE, lyc B. Pascal CLERMONT-FD (63)
HATAB Gérard, retraité, ALLIER (03)
FLORIOT Michel, certifié, éducation musicale, clg La Ribeyre COURNON (63)
ARTAUD Géraldine, certifiée, lettres classiques, clg A. France GERZAT (63)
GALLAIS Magali, CPE, clg A. Camus CLERMONT-FD (63)
DELÉTANG Claude, agrégé, mathématiques, lyc R. Descartes COURNON (63)
LAFFONT Dominique, certifiée, allemand, clg R. Quilliot CLERMONT-FD (63)
PAINTANDRE Julien, certifié, espagnol, clg J. Monnet YSSINGEAUX
BOURDIER Céline, CPE, clg M. Curie DÉSSERTINES (03)
JACQUOT Michel, retraité, PUY-DE-DÔME (63)
PUERTO Michel, agrégé, mathématiques, lyc J. d'Arc CLERMONT-FD (63)
LORIN Pauline, certifiée, lettres modernes, clg L. Aubrac CLERMONT-FD (63)
PHILIPPON Bertrand, certifié, sciences physiques, clg de Verrière ISSOIRE (63)
VIDALIN Michèle, retraitée, PUY-DE-DÔME (63)
MIALOT Jean-Pierre, retraité, HAUTE-LOIRE (43)
GOURC Laurie, certifiée, documentation, clg La Ribeyre COURNON (63)
FRYSZMAN Sophie, agrégée, Eco-gestion, lyc S. Apollinaire CLERMONT-FD (63)
CHARRIER Sandrine, certifiée, éducation musicale, clg G. Philipe CLERMONT-FD (63)
RALUY Olivier, CPE, clg La Charme CLERMONT-FD (63)
MEYSSONNIER Thierry, certifié, anglais, clg A. France GERZAT (63)



Elections bureau départemental

PUY-DE-DOME

Liste Unité et Action et sans tendance avec la participation d'École Emancipée

VEISZ Murielle, certifiée, mathématiques, clg R. Cassin MANZAT
CHARTRAIN-LACOMBE Claire, agrégée, éducation musicale, clg Molière BEAUMONT
LEYRAT Philippe, CPE, lyc Gergovie CLERMONT-FD
BERTRAND Delphine, certifiée, sciences physiques, clg B. Pascal CLERMONT-FD
DYDUCH Isabelle, AESH, LP Marie Laurencin RIOM
BONNEMOY Katia, PsyEN, CIO CLERMONT-FD
BOUMENDJEL Saphia, certifiée, anglais, clg A. Camus CLERMONT-FD
PETITJEAN Vincent, certifié, lettres modernes, clg L. Michel MARINGUES
CLOUVEL Sandrine, certifiée, anglais, clg PMF RIOM
PIRES Magalie, contractuelle, espagnol, collège du Val d'Ance ST ANTHEME
LORIN Pauline, certifiée, lettres modernes, clg L. Aubrac CLERMONT-FD
GESRET-BRAU Julie, certifiée, documentation, lyc PJB RIOM
GOURC Xavier, certifié, hôtellerie-restauration, lyc VGE CHAMALIERES
TAILLANDIER Thibaut, AED, PUY-DE-DÔME
GALLAIS Magali, CPE, clg A. Camus CLERMONT-FD
POMPIER Florence, certifiée, lettres modernes, clg de la Durolle LA MONNERIE
ARTAUD Géraldine, certifiée, lettres classiques, clg A. France GERZAT
BELLAIGUE Marc, certifié, histoire-géo, clg R. Quilliot, CLERMONT-FD

Liste Front unique

BARATHON Julien, agrégé, histoire-géo, lyc Virlogeux Riom
ROUGERIE Olivier, certifié, histoire-géo, lyc B. Pascal Clermont-Fd
FAUGIER Thierry, agrégé, russe, lyc Virlogeux Riom
MEDJKOUNE Sarah, certifiée, lettres modernes, lyc S. Apollinaire Clermont-Fd
LAURENT Fabienne, certifiée, lettres modernes, clg les prés Isoire
SAINTE-COLOMBE Claude, certifié, mathématiques, clg J. d'Arc Clermont-Fd
GALTIER Isabelle, certifiée, lettres modernes, clg La Charme Clermont-Fd
FIGUE Richard, agrégé, lettres modernes, lyc Descartes Cournon
MONDON Ghislaine, certifiée, mathématiques, clg J. d'Arc Clermont-Fd
CHEVRIER Jean-Baptiste, agrégé, mathématiques, lyc Virlogeux Riom
LE PEMP Isabelle, certifiée, mathématiques, clg J. d'Arc Clermont-Fd
GUILLOT Jean-Pierre, agrégé, philosophie, lyc B. Pascal Clermont-Fd
MERLE Anne, certifiée, ST2S, lyc S. Apollinaire Clermont-Fd
BOURRIER Michel, agrégé, anglais, lyc Virlogeux Riom
LAFLEURIEL Magali, contractuelle, FLE, clg R. Quilliot Clermont-Fd
BERNAL Astrid, certifiée, histoire-géo, lyc Virlogeux Riom
NEULLAS Hélène, retraitée, Puy de Dôme
MICHEL Claire, retraitée, Puy de Dôme

ALLIER

Liste syndicaliste d'union

GRAND Juliette, certifiée, histoire-géo, clg A. Allier BOURBON L'ARCHAMBAULT
LAZARO Florine, certifiée, lettres modernes, lyc P. Constans MONTLUCON
PRÉSUMEY Vincent, agrégé, histoire-géo, lyc Banville MOULINS
BOURDIER Céline, CPE, clg M. Curie DÉSERNTINES
ANTIGNAC Thomas, certifié, mathématiques, lyc J. Monnet YZEURE
LASSEUR Murielle, certifiée, lettres modernes, clg E. Male COMMENTRY
PARIS Frédéric, AESH, clg St Exupéry VARENNES/ALLIER
VILLECHENON Alexandra, AESH, clg St Exupéry VARENNES/ALLIER
TORREGROSA Emmanuel, certifié, SES, centre pénitencier MOULINS-YZEURE
LAMARTINE Anne, certifiée, anglais, clg F. Villon YZEURE
CAILLIEUX Jérôme, PsyEN, CIO YZEURE
GÉRARD Anne, agrégée, lettres modernes, lyc Mme de Staël MONTLUCON
HATAB Gérard, retraité, ALLIER

CANTAL

Liste d'union

LOUBIÈRE Denis, agrégé, mathématiques, lyc Monnet-Mermoz AURILLAC
SOBELLA Nathalie, agrégée, mathématiques, lyc Monnet-Mermoz AURILLAC
LLAU Philippe, certifié, lettres modernes, clg J. Ferry AURILLAC

HAUTE-LOIRE

Liste d'union

NÉFLOT-BISSUEL Jean-Louis, certifié, génie méca. const., lyc CA Dupuy LE PUY-EN-VELAY
POMMERET Louise, agrégée, italien, lyc CA Dupuy LE PUY-EN-VELAY
SEBAN Marie, certifiée, lettres modernes, clg des Gorges de la Loire AUREC/LOIRE
PAINTANDRE Julien, certifié, espagnol, clg J. Monnet YSSINGEAUX
RUMBERGER Nathalie, agrégée, lettres modernes, lyc CA Dupuy LE PUY-EN-VELAY

Modalités de vote

Chaque syndiqué-e (à jour de sa cotisation) émet au total **5 VOTES** :

- **Au niveau national** sur l'orientation nationale et sur les catégories, que vous trouverez dans le supplément à l'US n° 844 du 20 avril 2024
- **Au niveau académique**, sur le rapport d'activité, à la CA académique et au bureau de son département qui se trouvent dans cette publication.

Pour voter, deux possibilités



La section d'établissement SNES-FSU organise le vote et vous votez en respectant les modalités

Il n'y a pas de section SNES-FSU dans votre collège ou lycée, ou vous êtes retraité-e. Vous devez voter par correspondance

- ▶ **Être à jour** de sa cotisation à la date du vote
- ▶ Le vote est émis sous double enveloppe, une enveloppe intérieure vierge (avec un bulletin de vote), une enveloppe extérieure cachetée portant nom et signature du votant, déposée dans l'urne
- ▶ Signature de la liste d'émargement

- ▶ **Être à jour** de sa cotisation à la date du vote
- ▶ Vous mettez votre bulletin de vote (avec vos 5 votes) dans l'enveloppe de couleur bleue ou marron que vous glissez ensuite dans l'enveloppe préaffranchie et pré-adressée mise à votre disposition par le SNES-FSU
- ▶ Au dos de l'enveloppe, vous précisez vos noms, prénoms, catégorie, établissement sans oublier de signer
- ▶ Vous la postez au plus tard le 07 juin 2024